

## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 3 décembre 2024

Date de convocation du conseil municipal : le 29 novembre 2024

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 21h09

Listes des présents, absents et pouvoirs :

**PRESENTS** : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Jacques RIZZO, Loïc MAHE, Jocelyn CIMBER, Yannick PUERTOLAS, Martine PEGOT, Rémy LANSAC.

**ABSENTS** : Romain ROUQUETTE, Jérôme PACHECO, Marie-Françoise DAL GRANDE, Virginie CAZAUX, Marina LASSERRADE.

*Secrétaire de séance* : Annie SUD

---

L'ensemble du conseil valide le CR du conseil du 17 octobre 2024.

### **I. Ouverture des crédits en investissement BP 2025**

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2025 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 de la façon suivante :

chapitres	articles	dépenses budgétisés en 2024	25 % ouvert sur 2025
202		7 000 €	1 750 €
2046		100 000 €	25 000 €
21	2111	250 000 €	62 500 €
	2115	350 000 €	87 500 €
	2131	30 000 €	7 500 €
	2157	30 000 €	7 500 €
	2158	15 000 €	3 750 €
	2183	4 000 €	1 000 €
	2184	40 000 €	10 000 €
23	231	225 000 €	900 000 €

Votée à l'unanimité.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

**II. Demande de subvention d'associations extérieures à la commune**

Monsieur le maire donne lecture de courriers de l'association Les Restos Du Cœur et du Comité 31 de Prévention Routière qui sollicitent la commune pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire explique que la commune n'a jamais attribué de subvention à ces associations car les subventions sont octroyées uniquement aux associations de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subventions à ces associations.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

**III. Demande de subvention d'un établissement d'enseignement agricole**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Etablissement d'enseignement agricole MFR, reçu le 24 octobre 2024, qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subventions au MFR Vimoutiers.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

**IV. Délégation de signature pour les dossiers d'urbanisme**

En vertu de l'article L422-7 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal doit déléguer directement à un adjoint la signature de dossiers d'urbanisme où M. le Maire est concerné à titre personnel.

Monsieur le Maire propose de déléguer cette fonction à Mme CARDONNA Andrée, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De déléguer la signature des demandes d'urbanisme où M. le Maire est demandeur ou mandataire à Mme CARDONNA Andrée.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

**V. Muretain Agglo : MAD 2025 sur l'année 2024.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal :**

**Approuve** les termes de la convention de mise à disposition des services qui sera signée entre Le Muretain Agglo et la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2 ;

**Précise** que des conventions entre la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE et Le Muretain Agglo seront conclues pour l'année 2025.

**Approuve** les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par Le Muretain Agglo à la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE des dépenses, d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2024.

**Précise** que les crédits sont inscrits au budget communal ;

**Autorise** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions avec la communauté d'agglomération Le Muretain Agglo et toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Noms des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

**VI. SDEGH : conventions de servitudes**

Monsieur le Maire expose qu'afin d'installer un nouveau poste chemin du Bartichoun et séparer le réseau entre chemin de Bartichoun et route de Beaufort, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section C numéro 2467 appartenant à la commune (chemin de Bartichoun).

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le SDEHG un acte conventionnel en la forme administrative.

Monsieur le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au Conseil d'en approuver les termes. Il précise que, étant donnée la spécificité des ouvrages et leur mode particulier de financement, la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur la parcelle C 2467 ;
- Donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

### Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Annie	SUD
Loïc	MAHE
Jocelyn	CIMBER
Martine	PEGOT
Jacques	RIZZO
Rémy	LANSAC

### **VII. Questions diverses**

M. le Maire informe qu'aujourd'hui, la commune a reçu un PC pour des logements sociaux situés chemin de la Gare.

M. le Maire présente la demande du SIVOM SAGE, une commission ENERGIE se crée et un membre doit représenter la commune lors de ces commissions.

Andrée CARDONNA sera le membre représentant la commune auprès du SIVOM SAGE pour la commission énergie.

Mme PEGOT pose des questions sur l'organisation du SIVOM SAGE

M. le Maire parle du bien immobilier acquis cette année près de la salle des Fêtes. Il explique que ne sachant pas si la commune pourrait obtenir des subventions, il souhaite le proposer à la location et une personne est intéressée. Une partie de l'espace sera un lieu de stockage à la mairie.

Les travaux seront faits en régie. Le loyer serait de 800 € par mois.

M. MAHE propose de faire une réunion au sujet des possibles travaux qui seraient à envisager à l'avenir à l'école.

M. le Maire présente une nouvelle association qui s'installerait dans l'ancien local de l'agence immobilière. M. le Maire explique qu'il n'y a rien de fait en l'état.

M. le Maire explique qu'il commence à se renseigner pour installer de la vidéo-surveillance car il y a trop de dégâts sur la commune la nuit : les poubelles brûlées près de la salle des fêtes, les poubelles sur le parking de l'école, et des dégâts sur la porte de la maison civile et associative.

M. MAHE demande à pouvoir évaluer les devis.

M. le Maire rappelle la soirée du 13 décembre.

Mme SUD présente la demande d'une administrée qui veut une sortie de secours derrière la sacristie de l'église.

M. MAHE demande s'il y a une date de fixée pour les vœux, à ce jour pas de dates.

Mme PUERTOLAS réitère sa demande de positionner un stop ou signaler l'intersection, chemin du PITON. M. PAVAN précise que des panneaux réfléchissants peuvent être installés.

M. MAHE propose un marquage au sol.

**La séance est clôturée à 22h30.**

**Tableau des signataires :**

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
SUD	Annie	